

Avis voté en plénière du 22 novembre 2011

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe des professions libérales

L'avis apporte un éclairage sur le rôle et la place de l'État, ses missions, ses évolutions mais aussi les enjeux, les défis auxquels il est aujourd'hui confronté. Force est de constater que les citoyens attendent beaucoup de l'État mais qu'ils sont souvent dans la défiance, l'ambiguïté voire la contradiction.

L'idée de les impliquer davantage dans la vie de la cité et de redonner la place à la citoyenneté nous agrée, même si de nombreux dispositifs ont déjà été créés en vue de favoriser la participation des citoyens à l'élaboration de l'action publique. On constate d'ailleurs que, là où elle est pratiquée de manière sereine, constructive et transparente, elle permet d'éclairer en amont les décisions qu'auront à prendre les élus, et surtout ensuite de mieux faire accepter les choix par les populations concernées. Dans cet esprit, l'Union nationale des syndicats français d'architectes a initié le prix du projet « *citoyen* ».

Le rapporteur souhaite voir émerger une « *démocratie élaboratrice* », le groupe des professions libérales n'y est pas opposé à condition que la composition de cette nouvelle forme de démocratie locale représente équitablement toutes les forces vives locales.

Mais il faut être conscient que la concertation allonge le processus décisionnel alors que nous sommes souvent demandeurs de résultats immédiats. Il faut reconnaître aussi que, d'une manière générale, l'état d'esprit de nos concitoyens ou de nos élus doit évoluer à l'image de ce qui est pratiqué dans certains pays. Ce « *vivre-ensemble* » auquel il faut redonner du sens, nécessite des règles du jeu claires : respect, écoute, « *savoir-vivre* » sachant qu'au final viendront le temps de la responsabilité des choix et de la décision, le temps du contrôle de l'État, voire la sanction des citoyens dans les urnes.

On attend de l'État qu'il joue un rôle d'alerte et d'information auprès des collectivités locales, des établissements et administrations publiques sur les conséquences de choix risqués comme peuvent l'être, dans certains cas, les partenariats public-privé.

Ce que nous retenons de l'avis, c'est que l'État doit être un État de droit, solide, capable d'assurer la démocratie et les droits de l'homme. Au-delà de ses missions régaliennes, il doit agir en garant de l'intérêt général, des solidarités et de la cohésion entre les territoires. Il doit avoir une vision prospective de la société et jouer un rôle majeur d'investisseur pour construire l'avenir. Le groupe des professions libérales y souscrit tout à fait, tout en rappelant que l'objectif n'est pas de plus ou de moins d'État, mais de mieux d'État. Ce n'est pas tant le périmètre de l'État qui compte que sa capacité à obtenir des résultats. Ce qui peut justifier d'ailleurs la Révision générale des politiques publiques.

Mais celle-ci a été conduite de manière trop abrupte, oubliant les spécificités locales. Elle a pu aboutir parfois à des situations incohérentes, des inégalités de traitement mal vécues tant par les élus locaux que les fonctionnaires ou les citoyens.

Son évaluation est nécessaire avec une analyse des moyens à mettre en œuvre et des réorientations à apporter au regard du double objectif d'amélioration des services rendus aux usagers et d'optimisation de l'organisation des services de l'État. Dans un contexte de tension des finances publiques, le groupe des professions libérales avait déposé un amendement visant à préciser qu'il n'était pas opportun d'en demander la suspension même temporaire. Nous estimions avoir mis toute la nuance nécessaire pour rendre notre amendement « *acceptable* ». Nous n'avons pas eu gain de cause et nous le déplorons.

Le groupe des professions libérales regrette également qu'au détour d'un avis sur « *les missions et l'organisation de l'État dans les territoires* » le CESE fasse des préconisations partielles en matière de fiscalité, alors qu'à nos yeux, le sujet doit être abordé dans sa globalité. Notre amendement qui n'a pas été retenu, permettait de rappeler qu'il relevait des missions de l'État de refonder la fiscalité autour des valeurs d'égalité, de citoyenneté et de solidarité et qu'une réforme globale de la fiscalité devait s'appuyer autour de ces valeurs, renvoyant le contenu de cette réforme à un avis ultérieur, entièrement consacré à ce sujet.

Compte tenu de ces réserves, le groupe des professions libérales a laissé la liberté de vote à ses membres.